

« Bonjour Monsieur le Directeur,

Vous avez sans doute pris connaissance de notre cas, aussi, afin de nous présenter un peu plus, j'aimerais vous raconter comment ma petite famille est venue à vivre les problèmes administratifs actuels concernant les inscriptions aux écoles.

En fin d'année scolaire 2009/2010, nous pensions bien faire en déplaçant nos deux enfants de la capitale vers notre commune de résidence dont nous avons eu de bons échos. L'aîné devait passer en Ce1 à l'école X et le cadet en Section des Moyens à l'école X. Hélas, le simple fait de les changer d'écoles nous a conduits à un blocage administratif interdisant toutes inscriptions sans un certificat délivré par le Centre Médical Scolaire prouvant que les enfants sont à jour de **leurs vaccinations**.

Hors, tout le problème est là. Après avoir observé la "pseudo-pandémie-grippe A" et avoir trié plusieurs informations-clés provenant de nombreux livres et articles sur internet, **le doute sur l'utilité, l'efficacité et la sécurité des vaccinations s'est installé**. C'est Pourquoi, nous ne croyons et ne souhaitons plus vacciner nos enfants pour le moment. Par contre, leur scolarité reste très importante et indispensable à nos yeux, que cela soit pour l'apprentissage comme pour la vie en communauté qu'elle procure.

J'ai alors rencontré la responsable du CMS pour lui expliquer notre position et tenter de trouver une éventuelle solution alternative à ce problème administratif. Hélas, la seule solution qu'elle nous a proposée est de faire l'école à domicile, également recommandée par l'inspecteur pédagogique lors d'un entretien.

Dans un premier temps, le fait de savoir que nos enfants n'allaient pas pouvoir aller à l'école comme tous les autres enfants nous a profondément attristé et a fait naître en nous quelques interrogations du genre *"En quoi nos enfants pourraient-ils être une menace pour les autres élèves étant donné qu'ils sont vaccinés et donc, en principe, tous protégés selon la théorie vaccinale ?" ...etc...*

Puis, après réflexion, j'ai parfaitement compris la position de ces responsables qui, comme pour une majorité des membres de notre administration que je respecte, se doivent de suivre des procédures conformes aux textes en vigueur.

Ainsi, étant donné le maintien de notre position sur le refus vaccinal, fondée sur des connaissances bien précises que je pourrais vous développer si besoin, nous avons compris que les inscriptions aux écoles n'allaient pas se faire dans l'immédiat et nous avons donc décidé, de nous occuper personnellement de l'éducation de nos enfants pour l'année 2010-2011, dans l'espoir de résoudre prochainement notre problème administratif.

C'est pourquoi, dans l'urgence de la situation, j'ai décidé de mettre de côté, non sans peine, mon activité professionnelle, annuler des chantiers en cours programmés et autres projets personnels, pour me consacrer pleinement à mes deux enfants en y mettant tous les moyens à ma disposition qu'ils soient d'ordre Financier, Humains, Informatiques, Livres...

Une inscription réglementée au Centre National d'Enseignement à distance pour l'année 2010-2011 pour nos deux enfants serait l'idéal compte tenu de leur savoir faire et surtout, du suivi pédagogique de qualité qu'il offre.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions de bien vouloir nous excuser du dérangement de cette procédure hors norme. »

.... Fin de la lettre de motivation pour une inscription au Centre National d'Enseignement à Distance (cours à distance).